



Bureau de la
Sécurité privée

5 ANS
BÂTIR ENSEMBLE
UNE INDUSTRIE DE CONFIANCE.

**RAPPORT ANNUEL
2014-15**



BÂTIR ENSEMBLE UNE INDUSTRIE DE CONFIANCE

01 Avant-propos	p. 02
Mot du président	p. 02
02 Présentation du BSP	p. 04
En chiffres	p. 04
Conseil d'administration	p. 06
Organigramme administratif	p. 07
Profil	p. 08
03 Réalisations 2014-15	p. 10
Direction des finances et de l'administration	p. 10
Direction des enquêtes et de l'inspection	p. 14
Direction des affaires juridiques	p. 16
04 Perspectives 2015-16	p. 18
Renouvellement des permis d'agent	p. 19
Renforcement de la protection du public	p. 19
Nouvelle vision opérationnelle	p. 20
Meilleure communication avec l'industrie	p. 20
Partenariats publique-privée en sécurité	p. 21
Mise en place du plan stratégique 2015-19	p. 21
05 États financiers	p. 24

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le Rapport annuel 2014-2015
du Bureau de la sécurité privée.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Président, l'expression
de mes sentiments distingués.

La vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable
de la région de Lanaudière

Original signé

Lise Thériault
Québec, septembre 2015

Madame Lise Thériault
Vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable
de la région de Lanaudière
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter
le rapport annuel du Bureau
de la sécurité privée pour la période
du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.
Il est le fruit du travail de l'ensemble
des membres du personnel qui ont
pris part à la réalisation des activités
tout au long de l'année écoulée.

À ma connaissance et compte tenu des
outils dont dispose le BSP pour valider
ses données, ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission,
ses valeurs organisationnelles
et ses orientations;
- présente une synthèse
de ses réalisations;
- contient des données
conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques
et méthodes de travail qui ont été
utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer,
Madame la Ministre, l'expression
de mes sentiments distingués.

Le président du conseil
d'administration,



Pierre C. Ricard
Montréal, juillet 2015

MOT DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le 5^e rapport annuel du Bureau de la sécurité privée, lequel rend compte des activités réalisées du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les réalisations et statistiques opérationnelles, présentées dans ce rapport, témoignent de l'engagement du BSP à mener toujours plus loin son mandat de protection du public et d'encadrement de l'industrie. Les résultats sont en ce sens éloquentes et les perspectives pour 2015-16 sont des plus prometteuses.

À l'aube de ses 5 ans, le Bureau de la sécurité privée a le regard résolument tourné vers l'avenir.

Depuis la mise en vigueur complète de la Loi sur la sécurité privée le 22 juillet 2010, les membres du conseil d'administration et les employés du Bureau travaillent en synergie pour devenir la référence en matière de sécurité privée et un acteur clé dans la protection du public au Québec. Fier du chemin parcouru, le BSP aborde les années à venir sous le signe du renouveau dans la continuité; poursuivant ses efforts de protection du public et continuant d'accompagner de façon soutenue l'industrie de la sécurité privée. Aux fins d'un déploiement optimal de ses activités, le Bureau a élaboré un plan stratégique pour les cinq prochaines années. Stratégie qui conditionnera la priorisation des activités et des projets qui devront être tenus et portés par le personnel

de l'organisation; une équipe rigoureuse et engagée.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur disponibilité à participer à la bonne marche du Bureau de la sécurité privée. Je désire également souligner le fidèle support du ministère de la Sécurité publique auprès du BSP. Et finalement, mais non le moindre, un chaleureux merci à tous les employés du Bureau dont le travail et la mobilisation mènent toujours plus loin notre mandat.



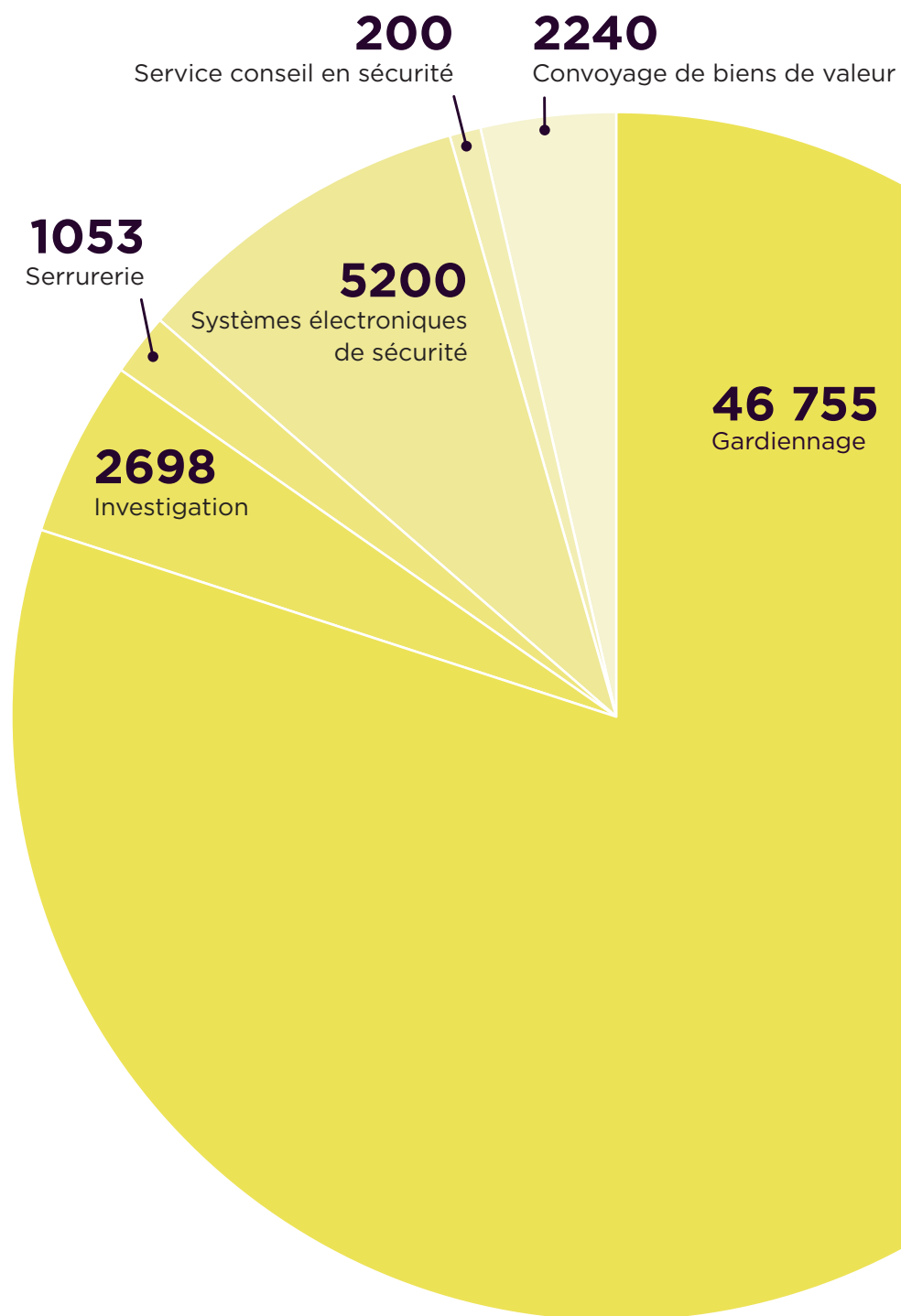
Pierre C. Ricard
Président du conseil d'administration

**FIER DU CHEMIN PARCOURU,
LE BSP ABORDE LES ANNÉES À VENIR
SOUS LE SIGNE DU RENOUVEAU
DANS LA CONTINUITÉ.**



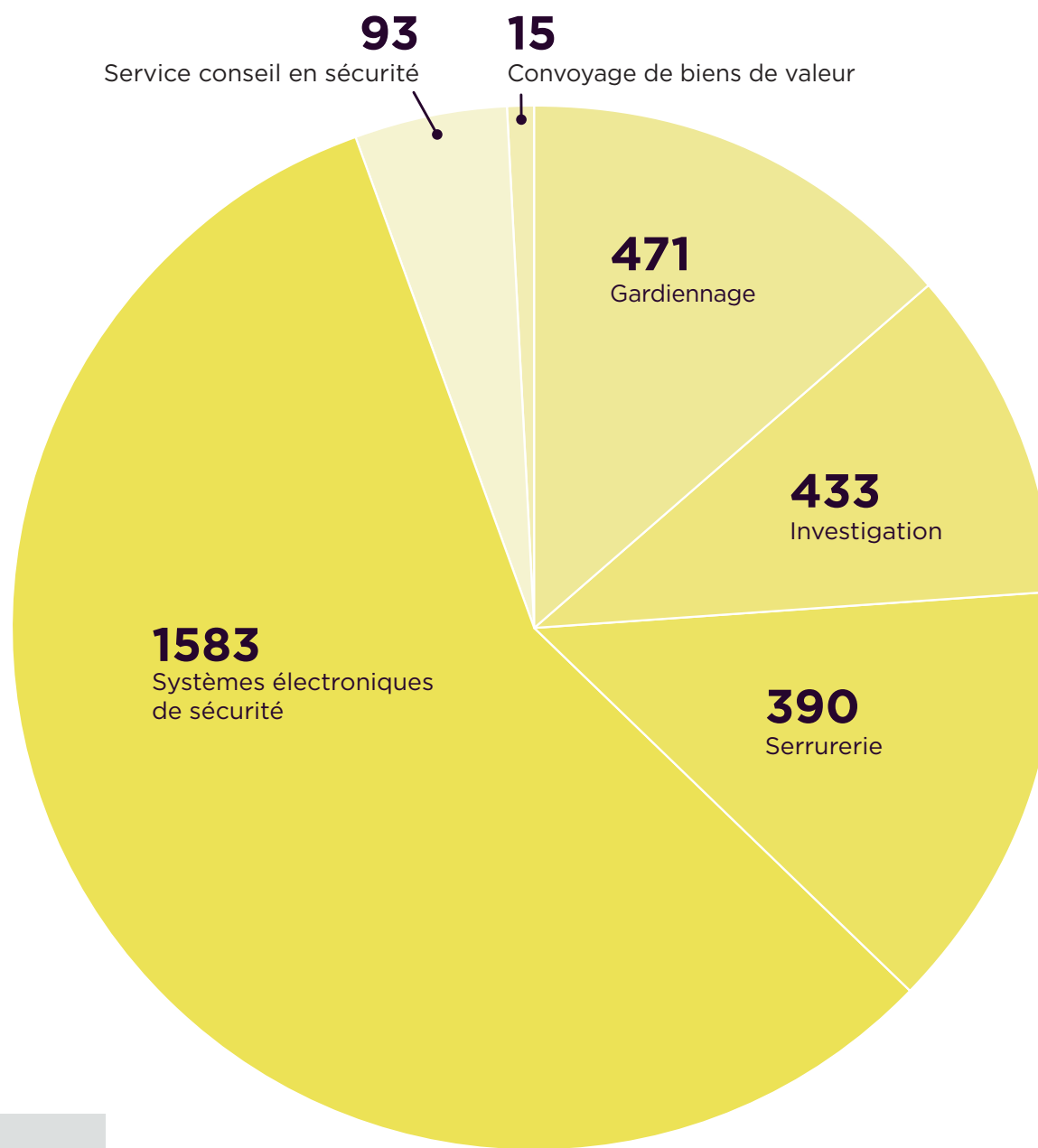
EN CHIFFRES

58 146 LE NOMBRE DE PERMIS D'AGENT
délivrés entre 2010-15.



2985 LE NOMBRE DE PERMIS D'AGENCE

délivrés entre 2010-15.



748

LE NOMBRE DE CONSTATS D'INFRACTION émis aux personnes et sociétés prises à œuvrer dans ce secteur sans permis depuis l'existence du Bureau.

306

CONSTATS D'INFRACTION émis pour 2014-15

Au total **591 DOSSIERS D'ENQUÊTES ET INSPECTIONS.**

Au 31 mars 2015

38 191

PERMIS D'AGENT valides

1389

PERMIS D'AGENCE valides

Le **BSP** compte aujourd'hui

46 employés

Pour 2014-15

9 066 NOUVEAUX PERMIS D'AGENT délivrés

170 NOUVEAUX PERMIS D'AGENCE délivrés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Bureau est composé de 11 membres. La durée de leur mandat est de trois ans.

Quatre sont nommés par la Ministre de la Sécurité publique du Québec (dont un issu du milieu policier), et sept sont désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par la Ministre. Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit à la Ministre (de la manière prévue à la LSP).

Le CA du BSP s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2014-15.

Membres nommés par le Ministre de la sécurité publique

Monsieur **Sylvain Ayotte**
Ministère de la Sécurité publique

Madame **Isabelle Boudreault**
Sûreté du Québec

Monsieur **Massimiliano Mulone**
École de criminologie,
Université de Montréal

Madame **Lison Ostiguy**

Membres désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par la Ministre

Monsieur **Pierre C. Ricard**
PRÉSIDENT DU CONSEIL
Association provinciale
des agences de sécurité

Monsieur **Louis Laframboise**
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Association professionnelle des
enquêteurs privés du Québec

Monsieur **Robert Champagne**
Association des transporteurs
de valeurs

Monsieur **Pierre Dussault**
Association des maîtres-serruriers
du Québec

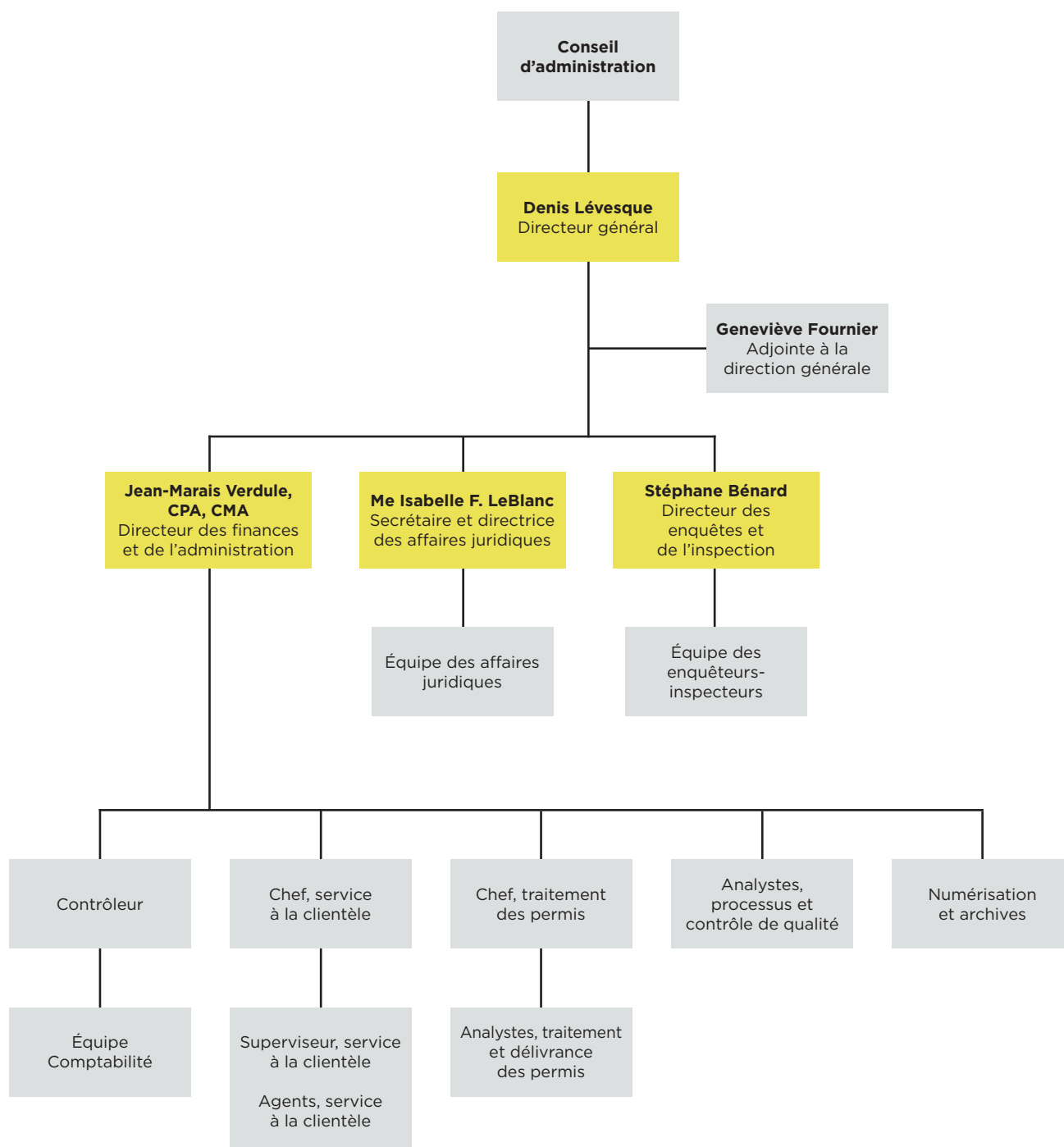
Monsieur **Normand Fiset**
Association canadienne de la sécurité

Monsieur **Stéphane Néron**
Syndicat des métallos

Madame **Lynda Vachon**
Regroupement des gestionnaires
en sécurité interne

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

AU 31 MARS 2015



PROFIL

Instauré par la Loi sur la sécurité privée le 14 juin 2006, le Bureau de la sécurité privée (BSP) est un organisme privé d'autoréglementation de l'industrie.

La Loi sur la sécurité privée, entrée en vigueur dans son intégralité le 22 juillet 2010, exige que :

- toute personne physique qui exerce une activité de sécurité privée au Québec, soit titulaire d'un permis d'agent ;
- toute personne qui exploite une entreprise offrant une activité de sécurité privée au Québec soit titulaire d'un permis d'agence.

MISSION

Veiller à la protection du public en vue d'offrir à tous les citoyens la tranquillité d'esprit et la confiance dans le professionnalisme et la qualité des services des intervenants en sécurité privée.

Le BSP délivre des permis d'agence et des permis d'agent dans les six (6) secteurs d'activités suivants :

- Gardiennage
- Investigation
- Serrurerie
- Systèmes électroniques de sécurité
- Convoyage de biens de valeur
- Service conseil en sécurité

En plus des formations exigées, le BSP vérifie les antécédents criminels et les bonnes mœurs du candidat auprès de la Sûreté du Québec.

VALEURS

INTÉGRITÉ.
RIGUEUR.
TRANSPARENCE.

Les pratiques découlant de ces valeurs permettent au BSP de remplir sa mission de protection du public et de professionnalisation de l'industrie de la sécurité privée.

GARDIEN DE L'INDUSTRIE

Le BSP veille sur l'intégrité et le professionnalisme des titulaires de permis d'agents et d'agences en sécurité privée.

Professionnalisme

- Formation
- Normes de comportement
- Utilisation raisonnable de la force
- Pouvoirs et devoirs des titulaires de permis
- Collaboration entre la sécurité privée et la sécurité publique

Intégrité

- Casiers judiciaires
- Bonnes mœurs

INTÉGRITÉ. RIGUEUR. TRANSPARENCE.

**NOS VALEURS SERVENT DE GUIDES,
DE BALISES QUI ORIENTENT NOS CHOIX ET NOS ACTIONS.**



RÉALISATIONS

Tout au long de l'exercice 2014-15, une multitude d'efforts ont été déployés et un nombre tout aussi important de réalisations ont été enregistrées par le BSP. Réalisations qui ont contribué de façon significative, à l'atteinte des objectifs fixés, au développement du BSP et à l'accomplissement de sa mission.

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Le département des finances et de l'administration compte sur une équipe aux compétences diversifiées et vise l'amélioration continue de ses processus.

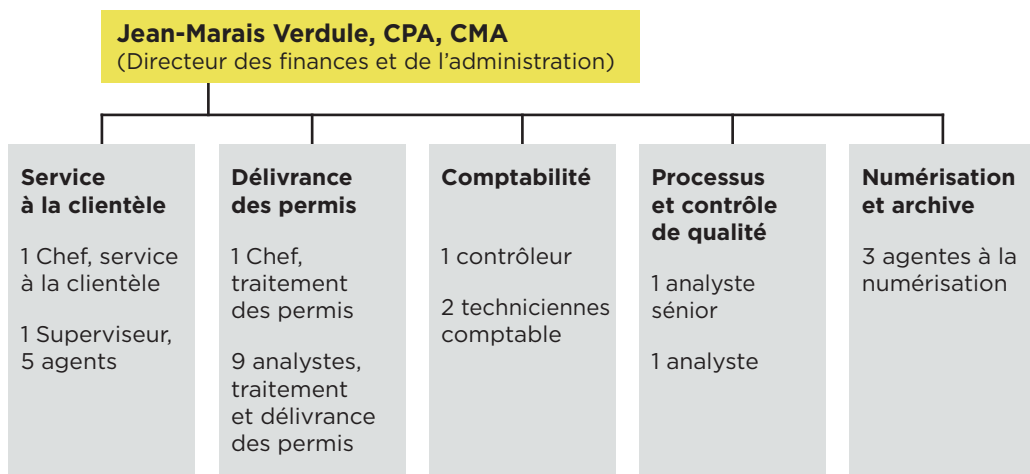
MANDATS

- Amélioration continue de la qualité et de la rapidité du traitement des demandes adressées par les clients;
- Traitement optimal des questions de nature financière, fiscale et budgétaire;
- S'assurer de l'évolution de la gestion des systèmes informationnels.

RESPONSABILITÉS

- Saine gestion des ressources financières et matérielles du Bureau;
- Développement informatique optimal;
- Gestion efficace des bases de données;
- Qualité optimale du service à la clientèle;
- Gestion efficace des ressources humaines;
- Efficacité du traitement des permis.

RESSOURCES



AXES

- Opérations;
- Service à la clientèle;
- Technologies de l'information.

FAITS SAILLANTS

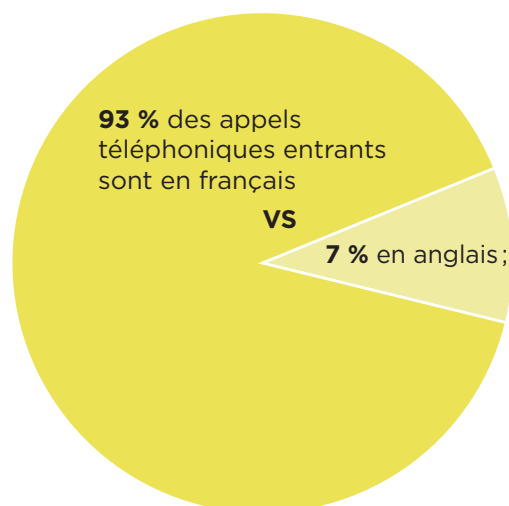
Service à la clientèle

L'optimisation du temps d'attente au niveau des appels téléphoniques entrants (moyenne de 1,10 minute en 2013-14 vs 0,50 minute en 2014-15) a engendré une baisse considérable du taux d'appels abandonnés;

Réduction du délai d'entrée de données au système quant aux demandes d'informations reçues par la poste (moyenne de 48 hrs en 2013-14 vs 24 hrs en 2014-15);

Record du plus grand nombre d'appels entrants au mois de juillet 2014 avec plus de 3994 appels;

Plus de 9326 demandes de permis ont été entrées au système par le SAC dont 4770 créées avec la présence du client au comptoir.



ACTIVITÉS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

ACTIVITÉ	Mesure
Nombre moyen d'appels téléphoniques reçus et traités par mois	3000
% des appels téléphoniques répondus	97 %
Temps d'attente moyen pour les appels téléphoniques	0,50 minute
Durée moyenne d'un entretien téléphonique	3,37 minutes
Délai de réponse aux questions des clients (courriels et demandes nécessitant un suivi)	De 24 à 48 heures

Délivrance des permis

La croissance du nombre de **permis d'agent valides** se poursuit avec une augmentation de près de 5,8 % par rapport à l'an passé. 9066 nouveaux permis d'agent ont été délivrés au cours de l'exercice, ce qui équivaut à une augmentation de 7 % par rapport à l'an dernier. La prépondérance des permis en gardiennage demeure marquante, représentant 79,5 % des permis valides.

PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

CATÉGORIE	Permis valides au 31 mars 2015	Permis délivrés	Permis révoqués			
			Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	30 344	7 269	3 816	688	4	90
Investigation	1 726	276	122	65	1	6
Serrurerie	754	166	23	10	1	0
Systèmes électroniques de sécurité	3 713	937	365	108	0	1
Convoyage de biens de valeur	1 482	394	110	59	0	2
Service conseil en sécurité	172	24	9	2	0	0
Total	38 191	9 066	4 445	932	6	99

Le nombre de **permis d'agence valides** connaît une légère baisse avec une diminution de 3,9 % par rapport à l'an passé. 170 nouveaux permis d'agence ont été délivrés au cours de l'exercice, ce qui équivaut à une diminution de 20,9 % par rapport à l'an dernier. Les permis en systèmes électroniques de sécurité représentant plus de 62,7 % de la totalité des permis d'agence délivrés.

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

CATÉGORIE	Permis valides au 31 mars 2015	Permis délivrés ¹	Permis révoqués		
			Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	149	22	16	11	5
Investigation	120	11	4	6	3
Serrurerie	204	15	10	5	1
Systèmes électroniques de sécurité	871	111	57	22	4
Convoyage de biens de valeur	8	1	0	1	1
Service conseil en sécurité	37	10	2	4	1
Total	1 389	170	89	49	15

1. Exclut les renouvellements de permis

NOS RÉALISATIONS REFLÈTENT LA POURSUITE DE NOTRE ENGAGEMENT À PROTÉGER LE PUBLIC ET À ENCADRER L'INDUSTRIE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE.

Technologies de l'information

- Impartition de la gestion de notre parc informatique à une nouvelle firme en technologies de l'information. Cette entente avec une firme conseil d'expérience permet au BSP d'avoir accès à une plus grande expertise rattachée aux différentes sphères des TI et d'appliquer de meilleures pratiques de gestion (système de contrôle et de suivi des performances quant aux infrastructures technologiques);
- Refonte du plan de développement du système de gestion transactionnel avec l'intégration de nouvelles solutions informatiques telles que Xpertdoc – un système de production et d'envoi automatisé de documents. L'objectif étant de faciliter le contrôle de qualité des données et de réduire les erreurs et omissions dans nos communications avec les clients;

Administration

- Processus de révision des ententes entamées avec plusieurs fournisseurs;
- Mise en place d'une structure plus transparente au niveau des achats (ex : s'assurer de l'obtention d'au minimum trois (3) soumissionnaires qualifiés pour chaque projet).

Ressources humaines

- Changement à la direction du département avec un nouveau Directeur, finance et administration accompagné d'une nouvelle vision managériale axée sur la qualité, le respect et la rigueur. Plusieurs changements en découlent dont la révision des priorités et de l'éventail des projets rattachés au département;
- Refonte de l'organigramme avec la création d'un département de contrôle et qualité, et l'embauche d'un chef, traitement des permis et d'un contrôleur d'expérience. Le tout dans l'objectif d'accroître le niveau de qualité des processus de travail et d'assurer une meilleure cohésion des différentes équipes du département;
- Recours aux services d'une conseillère en ressources humaines externe au BSP dans le but d'augmenter la qualité du recrutement et favoriser la rétention du personnel.

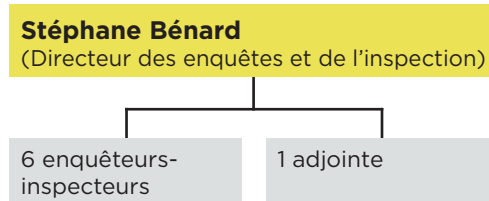
DIRECTION DES ENQUÊTES ET DE L'INSPECTION

La DEI a opté pour une meilleure définition et répartition des régions, garantissant ainsi une couverture optimale de la province.

MANDATS

- S'assurer de l'application de la Loi sur la sécurité privée (la « LSP »);
- Aider l'industrie de la sécurité privée à se conformer à la législation québécoise en cette matière.

RESSOURCES



RESPONSABILITÉS

- Inspection des agences;
- Enquêtes sur les infractions commises au regard de la LSP et de ses règlements;
- Traitement des plaintes venant de l'externe;
- Travail d'accompagnement par l'apport de conseils et de soutien aux agents et agences afin que tous les assujettis satisfassent aux obligations prévues par la LSP.

FAITS SAILLANTS

Traitement des plaintes

- Diminution de 42 % du nombre de dossiers reçus vs 2013-14. Au total 591 dossiers vs 1027 l'an dernier. (Il est à noter que l'an dernier un des dossiers, à lui seul, représentait environ 25% du total des dossiers);
- Augmentation de 8 % du taux de dossiers résolus vs 2013-14.

Constats d'infraction

- Malgré 42 % de diminution dans les dossiers, une baisse de seulement 20 % des constats d'infraction émit par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
- Au 31 mars 2015, le Bureau a atteint le chiffre de 748 constats d'infraction transmis au DPCP, et ce, depuis l'existence de la DEI.

Activités

- En mai 2014, la DEI complétait sa deuxième année d'activités sur le terrain;
- Le DEI a opté pour une meilleure définition et répartition des régions, garantissant ainsi une couverture optimale de la province;
- Diverses entreprises du secteur privé, ayant leur propre service de sécurité, ont été approchées cette année. Au total, 127 endroits ont été visités. Des visites qui ont générées par la suite 235 demandes de permis d'agent.

ENQUÊTES ET INSPECTIONS

Dossiers

Plaintes reçues de l'externe	249
Dossiers ouverts à l'interne	342
Total	591

Résolution des dossiers : 67 %

Dossiers résolus entre le 2014-04-01 et le 2015-03-31	344
Dossiers reportés en 2015-16	247

Nature des dossiers

Agences non titulaires de permis valide	54
Agents non titulaires de permis valide	387
Agence et agent(s) non titulaires de permis valides	79
Norme de comportement	22
Permis refusé ou sanctionné	33
Autres	16
Total	591

CONSTATS D'INFRACTION

Dossiers

Dossiers soumis au DPCP	253
Dossiers acceptés par le DPCP	272
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	306

Nature des infractions

Agences non-titulaires d'un permis valide	37
Agents non-titulaires d'un permis valide	52
Agences ayant à son emploi des agents sans permis valide	59
Agents ayant travaillé avec permis refusé ou sanctionné	149
Agences ayant offert leurs services avec permis refusé ou sanctionné	5
Personnes ayant nuit au travail des enquêteurs-inspecteurs dans le cadre de leurs fonctions	4
Total	306

Plaidoyers des intimés signifiés

Plaidoyers de culpabilité enregistrés	135
Aucun plaidoyer enregistré	160
Jugements de culpabilité	10
Retrait des accusations par le DPCP	1
Total	306

Note : les dossiers soumis par le Bureau au DPCP passent par diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année financière à l'autre et les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2015.

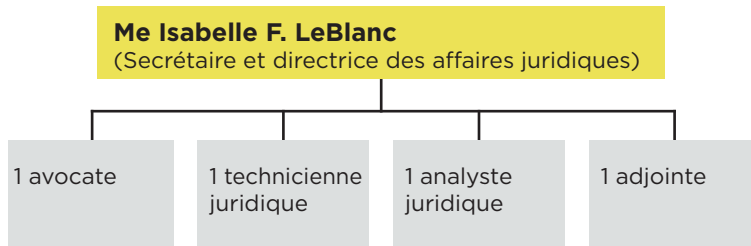
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le département des affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

MANDATS

- Suivi rigoureux de l'application de la Loi sur la sécurité privée (la «LSP») et de ses règlements;
- Harmonisation des pratiques et des processus d'affaires du Bureau;
- Consolidation de l'interprétation de la LSP.

RESSOURCES



RESPONSABILITÉS

- Étude et traitement des demandes de permis non conformes;
- Analyse des demandes non conformes, et le cas échéant, compte-rendu des décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis;
- Suivi des accusations criminelles portées contre les titulaires de permis;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement.

FAITS SAILLANTS

Plus qu'un rôle-conseil

- Soulignons l'apport déterminant des affaires juridiques auprès de la Direction générale et des différents départements du Bureau. Les politiques et procédures d'encadrement juridique instaurées au cours des années précédentes ont été peaufinées; s'avérant essentielles à une analyse efficace des dossiers et à leur traitement, et ce, tant au niveau des agents que des agences de sécurité privée;
- Dans un processus continu d'amélioration, l'équipe apporte un soutien constant à la fois au service à la clientèle et au service du traitement des permis dans le but de les aider à répondre au volume croissant des demandes de permis et aux questions des assujettis.

Renforcement du cadre législatif

- Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle du Tribunal administratif du Québec dans l'application de la LSP, la Direction des affaires juridiques a su se positionner quant à certaines interprétations que nous devons donner à l'intention du législateur en pareille matière. Celle-ci joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique dans le développement et la mise à jour de la Loi et de ses règlements.

DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DÉFAVORABLES À L'OCTROI OU AU MAINTIEN DE PERMIS

Permis d'agent de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Décisions de refus (reliées à la formation)	729
Décisions de refus (reliées aux antécédents)	162
Décisions défavorables au maintien de permis	
Décisions de révocation (reliées aux antécédents)	96
Décisions de révocation (reliées aux normes de comportement)	3
Décisions de suspension (reliées aux normes de comportement)	2
Total des décisions défavorables pour les agents	992

Permis d'agence de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Décisions de refus (reliées aux antécédents)	3
Décisions défavorables au maintien de permis	
Décision de révocation (reliée aux antécédents)	1
Décisions de révocation (reliées à l'insolvabilité)	10
Décisions de révocation (reliées à une fusion d'entreprises)	4
Total des décisions défavorables pour les agences	18

CONTESTATIONS ET RÉVISIONS JUDICIAIRES

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)

Décisions contestées au TAQ	38
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du Bureau maintenues	11
Décisions du Bureau infirmées	2
Décision de sursis accordée	1
Décisions de sursis refusées	4
Requêtes en irrecevabilité accordées	2
Total	20
Désistements	27
Causes pendantes	42

Demandes de révision judiciaire devant la Cour supérieure du Québec

Décision du Bureau maintenue	1
Cause pendante	1
Désistements	2
Total	4

Demande de permission d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec

Permission d'appel par l'administré accordée	1
Total	1

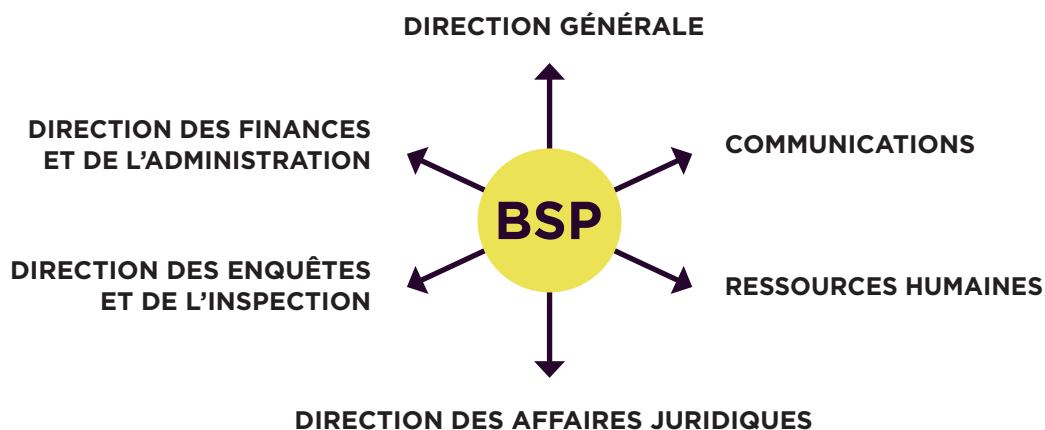
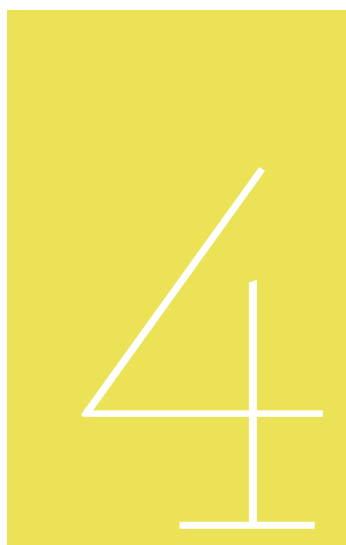
PERSPECTIVES

Les perspectives pour 2015-16 seront orientées vers un double objectif : améliorer la protection du public et bâtir une industrie de confiance.

Au regard des succès obtenus et des nouveaux défis à relever, nos efforts et nos actions seront arrimés, au cours des prochains mois, aux cinq priorités suivantes :

- Renouvellement des permis d'agent ;
- Renforcement de la protection du public ;
- Nouvelle vision opérationnelle ;

- Meilleure communication avec l'industrie ;
- Partenariats public-privé en sécurité ;
- Mise en place du plan stratégique 2015-19.



RENOUVELLEMENT DES PERMIS D'AGENT

Le 22 juillet 2015, le Bureau de la sécurité privée célébrera les 5 ans de la mise en vigueur complète de la Loi sur la sécurité privée. Date qui coïncidera avec les premiers permis d'agent délivrés par le BSP. Par conséquent, un fort volume de demandes de renouvellement est à prévoir (probablement plus de 20 000 permis à délivrer dans l'année 2015-16). Afin de ne pas faire revivre les difficultés initiales aux agents et agences lors de la mise en place du Bureau, des investissements au niveau des communications, des technologies de l'information et des ressources humaines seront faits **pour assurer, à la fois, un service à la clientèle de qualité et un traitement fluide des renouvellements de permis**. Parmi ces investissements :

- Restructuration du département du service à la clientèle par l'embauche, entre autres, d'une ressource dédiée aux appels pour les permis suspendus et une autre, dédiée exclusivement au traitement des demandes effectuées par la poste;
- Instauration d'un nouveau système de gestion transactionnelle arrimant nos systèmes informationnels; ce qui nous permettra une gestion de production automatisée des documents et de l'archivage de ceux-ci;
- Amélioration des processus d'affaires entre la SQ et le BSP relativement au traitement des habilitations sécuritaires;
- Multiplication des sources et des canaux de communication par la diffusion ponctuelle d'information pertinente pour les agents et agences concernés. Le Bureau s'y appliquera par son site Web, mais aussi par le biais d'infolettres, de courriels ciblés, de messages téléphonique et de supports imprimés et télévisuels à son SAC.

À la lumière de ces investissements, nous sommes en mesure d'envisager, entre autres :

- Une augmentation du nombre de dossiers d'agents traités par analystes;
- Une amélioration du délai moyen de traitement des dossiers d'analyse;
- Une augmentation des standards de qualité d'analyse des dossiers des requérants.

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'assurer que tous les artisans de l'industrie détiennent un permis approprié et exercent leur métier légalement, le Bureau prévoit cette année une bonification des ressources du service des enquêtes et de l'inspection, par l'embauche de nouveaux enquêteurs-inspecteurs. **Leur mission première sera de compléter la tournée des régions (entamée l'an dernier) afin que les entreprises et individus oeuvrant dans l'industrie de la sécurité privée se conforment à la loi**. Sans négliger l'ensemble des catégories prévues par la LSP, une de leurs priorités sera de s'attarder plus particulièrement aux serruriers et aux systèmes électroniques de sécurité. Ils devront également intervenir plus fermement auprès des entreprises ayant leur propre service de sécurité à l'interne.

Soucieux de fournir au public des informations justes et pertinentes sur la mission du BSP et ses mesures d'encadrement en matière de sécurité privée, un plan de communication sera mis en place. Le premier de ses objectifs sera d'informer et de sensibiliser la population à l'importance d'exiger le permis du BSP pour s'assurer de faire affaire avec des professionnels certifiés. Parmi les différents supports et outils de communication envisagés : la refonte du site Web, une présence active sur les médias sociaux et des activités de relations publiques.

NOUVELLE VISION OPÉRATIONNELLE

La prochaine année sera orientée vers la synergie inter-départementale dans l'optique d'optimiser et d'arrimer les opérations de chaque département. Une nouvelle vision motivée et guidée par :

- L'**EFFICACITÉ** de notre équipe;
- La **RIGUEUR** dans l'exécution des opérations;
- La **QUALITÉ** de nos services.

La nouvelle approche opérationnelle sera axée sur les éléments suivants :

- Refonte des processus;
- Formalisation des procédures;
- Mise en place d'un tableau de bord et d'indicateurs de performance tels que les délais de traitement et la satisfaction des intervenants;
- Amélioration continue du système transactionnel.

À plus long terme, et ce, toujours pour mieux servir les clients, le BSP désirera investir dans la refonte du système téléphonique et dans le développement d'un système d'extranet transactionnel qui permettra, entre autres, aux agents et agences de renouveler leur permis en ligne, de soumettre et d'avoir accès à un plus grand éventail de communications les concernant, ou d'imprimer leurs reçus.

MEILLEURE COMMUNICATION AVEC L'INDUSTRIE

Dans le but de bâtir une industrie de confiance, le Bureau favorisera davantage les échanges avec les intervenants oeuvrant dans le domaine de la sécurité privée.

Le 22 juillet prochain, le Bureau célébrera les 5 ans de la mise en vigueur complète de la Loi sur la sécurité privée. Parmi les différentes initiatives qui seront mises en place pour souligner l'événement : une nouvelle signature visuelle pour le BSP. Celle-ci sera rattachée à un slogan percutant ciblé à nos agents/agences avec qui nous collaborons au quotidien pour bâtir ensemble une industrie de confiance. Une signature qui sera diffusée dans l'ensemble de nos supports de communication, tant à l'interne qu'à l'externe dont le présent rapport annuel.

Ses initiatives, accompagnées par un plan de communication arrimé aux défis et grands objectifs du BSP, seront mises en place par une conseillère aux communications (ressource interne). La stratégie visée va comme suit : **Organiser une campagne multicanal claire, incitative et ciblée qui serait lancée à l'automne prochain.** Parmi les outils de communication ciblés :

- Refonte du site Web actuel : offrir une interface dynamique, conviviale, facile d'accès et optimisée pour le mobile;
- Implantation des réseaux sociaux : Facebook, Twitter et LinkedIn;
- Bannières sur les sites Web externes : associations, établissements de formation en sécurité privée, employeurs en sécurité privée, etc;
- Présence dans les médias écrits : communiqués de presse, sondage, entrevues, etc;
- Communications clients : infolettres, dépliants, partenariats avec les associations, etc.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ EN SÉCURITÉ

Le besoin d'une plus grande collaboration entre les forces policières et l'industrie de la sécurité privée demeure d'une importance cruciale pour mener à bien notre mission. De cette manière, le BSP sera en mesure de **poser des actions conséquentes et cohérentes avec l'ensemble des interventions visant la protection et la sécurité du public.**

MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-19

Le plan stratégique représente l'outil qui permettra, d'une part, de compléter les grands chantiers entrepris au cours des dernières années et, d'autre part, d'établir les bases d'un tremplin sur lequel se définira l'avenir du BSP.

Ce plan stratégique, qui se veut une étape charnière dans l'organisation du BSP, regroupe quatre principaux axes stratégiques de développement :

1. Couvrir l'entièreté du champ d'application de la Loi sur la sécurité privée ;
2. Relever les défis de gestion interne au BSP ;
3. Concourir au développement de l'industrie de la sécurité privée ;
4. Travailler à la reconnaissance du BSP et contribuer, par l'entremise de sa mission, à l'image de l'industrie.

Le plan stratégique 2015-19 du BSP **conditionnera la priorisation des activités et projets qui doivent être tenus et portés par le personnel de l'organisation.**

NOTRE MISSION.



VOTRE PROTECTION.



ÉTATS FINANCIERS

5

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et

d'approuver les états financiers. Pour ce faire, le conseil rencontre la direction et l'auditeur indépendant et examine les états financiers afin de pouvoir en faire l'approbation.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Pierre C. Ricard
Président du conseil d'administration



Jean-Marais jr Verdure, CPA, CMA
Directeur des finances
et de l'administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Bureau de la sécurité privée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Bureau de la sécurité privée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Bureau de la sécurité privée au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 18 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A115050

RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis - agences	2 527 300	2 358 602	2 257 844
Permis - agents	3 171 475	3 359 027	3 047 044
Autres	52 000	92 644	69 754
	5 750 775	5 810 273	5 374 642
Charges			
Salaires et charges sociales	2 619 407	2 337 862	2 211 599
Formation	75 960	21 546	11 701
Cotisations et associations professionnelles	11 195	12 192	8 324
Vérifications sécuritaires	1 361 935	1 491 624	1 394 236
Frais d'émission de permis	112 113	112 602	129 168
Services professionnels	381 026	408 498	322 568
Communications et informations	183 172	91 335	83 760
Charges locatives	262 521	252 316	251 651
Amortissement des immobilisations corporelles	383 215	265 770	273 739
Fournitures de bureau	26 779	44 499	39 247
Assurances	31 989	27 189	29 751
Frais bancaires et financiers	64 700	51 491	55 450
Frais de déplacement et de représentation	143 805	51 664	50 333
Location et entretien des équipements	28 526	32 135	26 073
Créances douteuses		3 147	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		466	
	5 686 343	5 204 336	4 887 600
Excédent lié aux activités de l'exercice	64 432	605 937	487 042

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget	2015	2014
		Réel	Réel
	\$	\$	\$
Déficit au début	(605 469)	(605 469)	(1 092 511)
Excédent lié aux activités de l'exercice	64 432	605 937	487 042
Excédent (déficit) à la fin	(541 037)	468	(605 469)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	64 432	605 937	487 042
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		466	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(143 810)	(314 117)	(316 801)
Amortissement des immobilisations corporelles	383 215	265 770	273 739
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		765	
	239 405	(47 116)	(43 062)
Acquisition du stock de fournitures		(6 500)	(26 490)
Consommation du stock de fournitures		16 196	36 514
Augmentation de dépôts et de charges payées d'avance		(132 690)	(179 378)
Utilisation de dépôts et de charges payées d'avance		100 140	170 952
	-	(22 854)	1 598
Augmentation des actifs financiers nets	303 837	535 967	445 578
Dettes nettes au début	(1 269 528)	(1 269 528)	(1 715 106)
Dettes nettes à la fin	(965 691)	(733 561)	(1 269 528)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent lié aux activités de l'exercice	605 937	487 042
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	265 770	273 739
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	466	
Augmentation des autres débiteurs	(6 215)	(975)
Augmentation de la réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec	(601)	
Diminution du stock de fournitures	9 696	10 024
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	(32 550)	(8 426)
Augmentation (diminution) des permis en traitement	(72 057)	407 965
Augmentation des produits reportés	48 044	192 003
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	(42 223)	85 265
Diminution du dû à la Sûreté du Québec	(88 368)	(170 280)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	687 899	1 276 357
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(314 117)	(316 801)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	765	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(313 352)	(316 801)
Augmentation nette de l'encaisse	374 547	959 556
Encaisse au début	1 809 023	849 467
Encaisse à la fin	2 183 570	1 809 023

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 14 314 \$ (6 885 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2014).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 183 570	1 809 023
Réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec	84 254	83 653
Autres débiteurs	7 605	1 390
	2 275 429	1 894 066
PASSIFS		
Permis en traitement	626 556	698 613
Produits reportés (note 3)	1 753 042	1 704 998
Charges à payer et frais courus	360 332	402 555
Dû à la Sûreté du Québec (note 4)	269 060	357 428
	3 008 990	3 163 594
DETTE NETTE	(733 561)	(1 269 528)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Dépôts et charges payées d'avance (note 5)	83 609	51 059
Stock de fournitures	6 593	16 289
Immobilisations corporelles (note 6)	643 827	596 711
	734 029	664 059
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	468	(605 469)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

1 – STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après le « Bureau ») est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., chapitre S-3.5 (ci-après la « loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec).

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Constatation des produits

Produits de permis

Les produits de permis sont composés des produits liés à la vérification sécuritaire et des produits liés au droit annuel. Les produits de vérification sécuritaire liés à l'émission des permis sont comptabilisés au moment où la demande est reçue, dans le cas d'une nouvelle demande de permis, et au moment de la réception du paiement, dans le cas des anniversaires. Les produits relatifs au droit annuel du permis sont échelonnés sur les douze mois de la durée du permis. La partie non échue du permis est considérée comme produit reporté. Les sommes perçues sont comptabilisées aux passifs, sous la rubrique Permis en traitement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en un stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

- Amortissement :

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 à 4 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	5 ans

- Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis le 2 avril 2012, le Bureau contribue à raison de 1 % de plus que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % du salaire de base de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (trois mois pour les cadres). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 64 402 \$ à titre de contributions à ce régime (57 728 \$ en 2014).

3 - PRODUITS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Produits reportés		
Solde au début	1 704 998	1 512 995
Montant constaté aux résultats	(5 717 629)	(5 304 888)
Montant encaissé au cours de l'exercice	5 765 673	5 496 891
Solde à la fin	1 753 042	1 704 998

4 - DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Ainsi qu'il est prévu à l'article 27 de la loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture le Bureau mensuellement pour ces services. Une provision est comptabilisée au moment où la demande de vérification sécuritaire est envoyée.

5 - DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2015	2014
	\$	\$
Assurances payées d'avance	14 670	13 136
Autres	68 939	37 923
	83 609	51 059

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	32 605	6 185			38 790
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	853 040	75 316	37 640		890 716
Équipement de surveillance et de sécurité	30 931	7 589			38 520
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	247 459	27 566	6 852		268 173
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	86 231	197 461			283 692
	1 262 825	314 117	44 492	-	1 532 450
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	7 510			5 694	13 204
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	484 822		37 640	197 090	644 272
Équipement de surveillance et de sécurité	21 720			6 566	28 286
Kiosque	5 969			3 140	9 109
Mobilier de bureau	146 093		5 621	53 280	193 752
	666 114	-	43 261	265 770	888 623
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	25 095	6 185		5 694	25 586
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	368 218	75 316		197 090	246 444
Équipement de surveillance et de sécurité	9 211	7 589		6 566	10 234
Kiosque	6 590			3 140	3 450
Mobilier de bureau	101 366	27 566	1 231	53 280	74 421
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	86 231	197 461			283 692
	596 711	314 117	1 231	265 770	643 827

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

2014

	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	27 558	5 047			32 605
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	652 210	200 830			853 040
Équipement de surveillance et de sécurité	29 537	1 394			30 931
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	224 160	23 299			247 459
Immobilisations en cours de développement / Logiciels		86 231			86 231
	946 024	316 801	-	-	1 262 825
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	4 534			2 976	7 510
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	273 084			211 738	484 822
Équipement de surveillance et de sécurité	15 534			6 186	21 720
Kiosque	2 866			3 103	5 969
Mobilier de bureau	96 357			49 736	146 093
	392 375	-	-	273 739	666 114
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	23 024	5 047		2 976	25 095
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	379 126	200 830		211 738	368 218
Équipement de surveillance et de sécurité	14 003	1 394		6 186	9 211
Kiosque	9 693			3 103	6 590
Mobilier de bureau	127 803	23 299		49 736	101 366
Immobilisations en cours de développement / Logiciels		86 231			86 231
	553 649	316 801	-	273 739	596 711

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures ni de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2015	2014
	\$	\$
Encaisse	2 183 570	1 809 023
Autres débiteurs	7 605	1 390
	2 191 175	1 810 413

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2015 et 2014 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2015, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois
	\$
Charges à payer et frais courus	360 332
Dû à la Sûreté du Québec	269 060
	<u>629 392</u>

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs financiers du Bureau, totalisant 2 191 175 \$ (1 810 413 \$ au 31 mars 2014), et les passifs financiers du Bureau, totalisant 629 392 \$ (759 983 \$ au 31 mars 2014), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

8 - ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2020, à verser une somme de 1 721 712 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et les télécommunications ainsi que certains équipements de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent 395 451 \$ en 2016, à 371 771 \$ en 2017, à 321 319 \$ en 2018 et à 253 268 \$ en 2019 et en 2020.

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Bureau de la sécurité privée à l'adresse suivante : www.bureausecuriteprivée.qc.ca

Dépôt légal — 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)
ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9813415-8-7 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9813415-9-4 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.

Coordination et rédaction : Olga-Sofia Marques, Conseillère aux communications,
Bureau de la sécurité privée
Conception graphique : bungalobungalo

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué
de près ou de loin à ce rapport annuel.



Gardiennage Systèmes électroniques de sécurité Serrurerie Investigation Convoyage de biens de valeur Service conseil en sécurité



BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 206, Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9
Téléphone : 514 748-7480 / Sans frais : 1 877 748-7483 / Télécopieur : 514 748-0002
info@bureausecuriteprivée.qc.ca / www.bureausecuriteprivée.qc.ca